



SAGESS

Gestion des stocks
de sécurité pétroliers



**PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE
INFORMATIONS SOCIALES,
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES
2017**

C. PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

(Article R225-105-1 du Code de commerce)

1 > LA CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA SAGESS

LES PRINCIPES

- Le Développement durable, c'est notre avenir à tous : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » (Rapport Brundtland, 1987).
- La SAGESS remplit une mission d'intérêt général en stockant et gérant la plus grande partie des stocks stratégiques de produits pétroliers de la France. La mission même de la SAGESS s'inscrit donc dans un souci d'environnement durable qui se situe au cœur de la politique énergétique de la France.
- Afin de contribuer pleinement à la satisfaction de son client (le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers), de ses actionnaires et de ses fournisseurs, la SAGESS a décidé d'intégrer dans ses objectifs stratégiques et opérationnels les principes économiques, environnementaux et sociaux du Développement durable, à déployer aussi bien en interne que dans les projets qui l'exigent.

NOS ENGAGEMENTS

- 1) Mener une réflexion stratégique de Développement durable permettant d'identifier nos enjeux, de les partager avec nos parties prenantes (le Ministère de tutelle, les opérateurs pétroliers et nos actionnaires) et de définir des objectifs clairement partagés.
- 2) Traduire cette réflexion dans notre vision, nos projets, notre gestion en impliquant le personnel et les différentes parties prenantes et intéressées.
- 3) Promouvoir l'éthique, l'équité et la responsabilité sociale au sein de la SAGESS dans le respect des Droits de l'Homme.
- 4) Elaborer un document stratégique de Développement durable reprenant nos engagements et le diffuser largement aussi bien en interne qu'en externe en utilisant autant que possible notre site internet grand public : www.sagess.fr.
- 5) Elaborer et piloter, dans le cadre de notre rapport Développement durable, un plan d'action permettant de suivre les résultats et les progrès enregistrés.

La Direction de la SAGESS

2 > ENTRETIEN AVEC FRANÇOIS MARTIN - PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

EN QUOI LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE EST-ELLE AU CŒUR DES ACTIVITES DE LA SAGESS ?

L'engagement pour la Responsabilité sociale et environnementale (RSE) repose sur la Charte Développement durable signée par l'équipe de Direction en 2012. Il est ancré dans les valeurs de la SAGESS et partagé avec l'ensemble des parties prenantes de la SAGESS. La SAGESS, qui participe à une mission d'intérêt général au profit de la collectivité, s'est ainsi tout naturellement engagée dans cette démarche RSE, à l'image de ses principaux actionnaires (Total Marketing France, Siplec, Esso SAF, SCA Pétrole et dérivés, Carfuel, BP, etc.).

Suite à l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations unies des 17 objectifs de Développement durable (ODD), la SAGESS a identifié sa contribution à 5 d'entre eux : 14 indicateurs RSE sont désormais liés à ces 5 ODD au niveau de la SAGESS.

COMMENT EST ORGANISEE LA DEMARCHE RSE DE LA SAGESS ?

La démarche RSE est organisée autour d'un Comité Développement durable qui revoit le plan d'action annuel, les résultats et les indicateurs de performance. Elle bénéficie d'une implication totale du Conseil d'administration qui soutient et approuve ces politiques.

Cette démarche repose sur 4 piliers qui engagent la SAGESS dans un dialogue permanent avec ses parties prenantes :

- Tout d'abord la Charte Développement durable, signée à l'origine de notre démarche en 2012. Cette charte énonce les principes fondateurs sur lesquels notre démarche s'est construite année après année. Elle est régulièrement partagée avec nos parties prenantes qui ont été impliquées dans la mise en place de cette démarche à l'occasion des tests de matérialité.
- Un Code de conduite des affaires (élément historique de la démarche éthique et contrôle de la SAGESS). Ce Code de conduite des affaires est largement diffusé à l'ensemble des collaborateurs de la SAGESS et à nos partenaires (banques, entreposeurs et fournisseurs de produits pétroliers). Ce code est systématiquement attaché à nos appels d'offres et permet de valider l'adhésion de nos parties prenantes à nos valeurs. Il a été complété en 2017 avec la mise en place d'une procédure de lanceur d'alerte.
- Une campagne sur 4 ans de diagnostic des risques de dommages aux biens et à l'environnement lancée dans tous les sites d'entreposage où SAGESS stocke des produits pétroliers, s'est achevée en 2016, permettant ainsi de fournir à la SAGESS en 2017 une cartographie des risques métiers, dommages et environnementaux.
- Une démarche « Achats responsables » généralisée auprès de l'ensemble de nos fournisseurs stratégiques (banques, entreposeurs et fournisseurs de produits pétroliers) qui a permis l'attribution d'une note « achats responsables » à chaque fournisseur concerné et une accréditation SAGESS.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS POUR 2017 ?

La finalisation du plan pluriannuel de diagnostic des risques commencé en 2013 et finalisé en 2016 a permis la mise en place en 2017 d'une cartographie des risques dommages, métiers et environnementaux communiquée aussi bien au Comité d'audit qu'au Conseil d'administration.

La démarche « achats responsables » lancée en 2013 a abouti à la mise en place d'un système d'accréditation de ses fournisseurs par la SAGESS. Le périmètre des fournisseurs critiques a été étendu en 2017 aux assureurs de la SAGESS : Désormais ce périmètre couvre les fournisseurs d'entreposage, les fournisseurs de produits pétroliers, les banques et les assureurs.

Les fournisseurs critiques de la SAGESS sont désormais accrédités pour une période de 2 ans par le biais d'une réponse au questionnaire « achats responsables » et d'une adhésion aux principes de notre Charte Développement durable.

La notation RSE par Oekom research de la SAGESS reçue en décembre 2017, donnant à la performance et à la politique RSE de la SAGESS un statut « corporate responsibility prime », ainsi que celle de Vigeo, confortant les progrès réalisés, nous encouragent dans nos démarches, avec une reconnaissance positive par deux grandes agences européennes.

3 > SAGESS ET LA RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

LES ENJEUX

Consciente des impacts de ses activités, la SAGESS a souhaité s'engager, dès février 2012, en faveur de l'environnement et de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE). Matérialisée au travers d'une charte Développement durable et soutenue par le Conseil d'administration et le Comité d'audit, cette approche a été confortée par la réalisation d'un test de matérialité de ses enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux auprès de nos différentes parties prenantes. Ce test, formalisé par des questionnaires et des entretiens individuels, a permis à la SAGESS d'intégrer leurs attentes en matière de Développement durable. Il a ainsi identifié les enjeux majeurs liés à son activité et a permis d'ajuster le pilotage interne de sa démarche en conséquence par la mise en place d'indicateurs répondant à la fois à leurs attentes mais aussi aux obligations réglementaires.

Les cinq principales parties prenantes identifiées lors des tests de matérialité constituent l'un des piliers d'une démarche RSE pérenne. Nous mettons en œuvre avec elles un dialogue régulier pour mieux appréhender les enjeux liés à notre activité.

Nos engagements se résument dans le tableau ci-dessous :

Investisseurs	CPSSP et Administration publique	Actionnaires	Collaborateurs	Fournisseurs/ Communautés
Assurer une analyse des risques transparente et exhaustive	Proposer des solutions sûres et fiables	Leur porter considération et respect	Développer un environnement professionnel sûr, performant et respectueux de chacun	Les fédérer autour de notre démarche Développement durable, notamment sur le thème sécurité, hygiène et environnement
Garantir l'intégrité des données financières publiées	Instaurer un dialogue de confiance	Les écouter et les informer		Participer au développement local
Conjuguer les performances économiques, environnementales et sociétales				Poursuivre le dialogue

Six enjeux RSE stratégiques ont été identifiés :

Enjeux clés identifiés via l'analyse de matérialité			
N°	Enjeux clés	Importance pour les parties prenantes	Impact sur l'activité
1	Gestion sécurisée des stocks stratégiques de la SAGESS	Elevée	Elevé
2	Sécurisation du financement de la SAGESS	Elevée	Elevé
3	Solidité de la gouvernance face aux risques de conflits d'intérêt	Elevée	Elevé
4	Promotion de l'importance des sujets HSE au niveau des dépôts	Elevée	Moyen
5	Contribution à la gestion des crises d'approvisionnement	Moyenne	Moyen
6	Prise en compte des attentes des collaborateurs et du développement de leurs compétences	Moyenne	Moyen

Les enjeux doivent être placés dans le contexte des activités de la SAGESS :

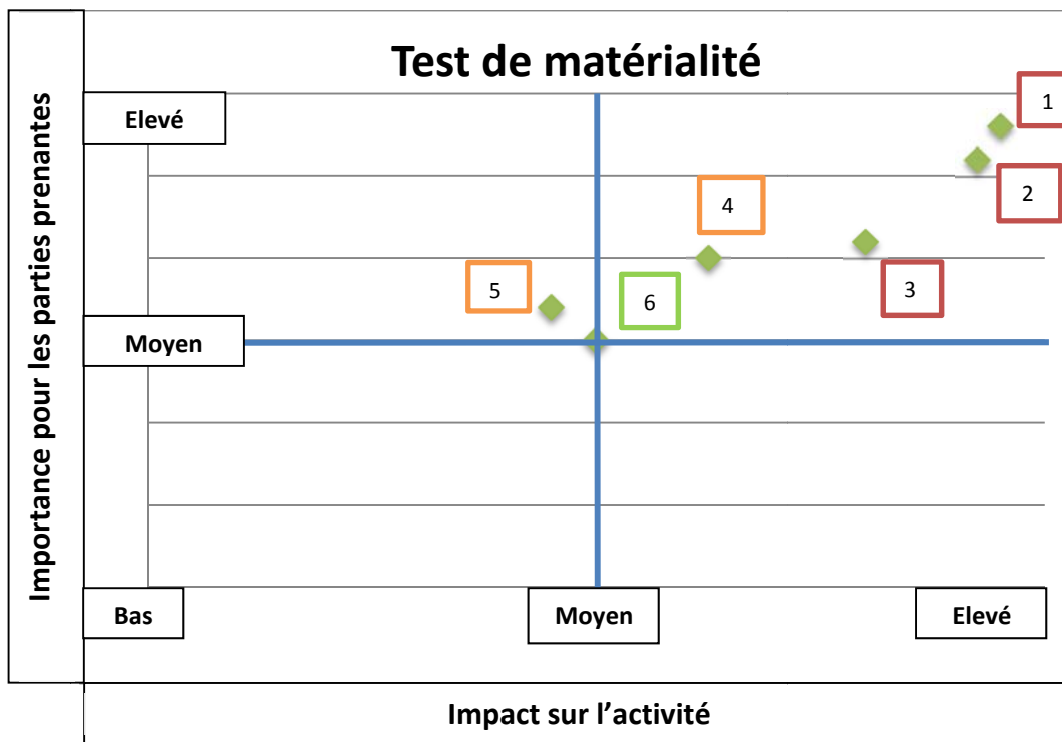
- Activités en propre centralisées au niveau du siège en région parisienne dont la société est locataire (pas de contrôle des consommations notamment),
- SAGESS n'exerce aucune activité industrielle : La gestion des dépôts est opérée par des sociétés d'entreposage dont la performance RSE fait l'objet d'un suivi (certifications, chartes RSE, etc.),
- Les actifs industriels de la SAGESS (PSM et dépôt de Chasseneuil-du-Poitou) ne sont pas opérés par la SAGESS, mais par des tiers. Les événements majeurs sont reportés le cas échéant (épandages, accidents, etc.).

En conséquence de ce contexte et de la taille humaine réduite des équipes constituant la SAGESS, certaines thématiques « Grenelle 2 » ne sont pas pertinentes :

- La prévention et la gestion des déchets,
- L'utilisation durable des ressources,
- L'économie circulaire,
- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique,
- La prise en compte des nuisances sonores,
- Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit,
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs,
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales,
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation,
- La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables,
- L'utilisation des sols.



Le périmètre de ce rapport RSE est constitué, d'une part, du périmètre de SAGESS (siège social, Pipeline SAGESS Manosque, dépôt de Chasseneuil), mais aussi du périmètre des parties prenantes (lieux de stockages, banques, fournisseurs), pour un certain nombre de thématiques.



Enjeux clés identifiés via l'analyse de matérialité :

- 1- Gestion sécurisée des stocks stratégiques
- 2- Sécurisation du financement de la SAGESS
- 3- Solidité de la gouvernance
- 4- Promotion de l'importance des sujets HSE au niveau des dépôts
- 5- Contribution à la gestion des crises d'approvisionnement
- 6- Prise en compte des attentes des collaborateurs et du développement de leurs compétences

SOLIDITE DE LA GOUVERNANCE

La décision de créer un Comité Développement durable a ainsi été prise en 2012 par le Conseil d'administration afin notamment de veiller aux risques et opportunités de la SAGESS et à sa stratégie RSE, et d'assurer le suivi et la mise à jour du plan d'action mis en place. Ce Comité, originellement constitué de 7 membres représentatifs des parties prenantes expertes de la SAGESS a été élargi, suite à une décision du Conseil d'administration, à un représentant du personnel SAGESS et à un représentant du CPSSP.

Au rythme de 2 réunions par an, le Comité Développement durable encadre le pilotage de la démarche RSE et veille à la cohérence des actions mises en œuvre. En 2017, il s'est réuni une première fois en février, dans le cadre de la revue du chapitre RSE du rapport de gestion ainsi que des objectifs RSE pour l'exercice à venir, et une seconde fois en juillet pour la revue des résultats à mi-année et la mise à jour des indicateurs RSE.

Les membres du Comité Développement durable (au 31 décembre 2017) sont issus des principales parties prenantes de la SAGESS :

François Martin (SAGESS) : Président du Comité Développement durable

- Fonction principale : Président-directeur général de la SAGESS
- Né le 19 février 1956
- Ingénieur de l'Ecole Centrale de Lille, diplômé de l'ESSEC, Certificat d'administrateur de sociétés (Institut français des administrateurs-Sciences Po), François Martin commence sa carrière dans la distribution pétrolière chez Mobil en France. Il devient en 1989 directeur des CIF, réseau de transport urbain de voyageurs en Ile-de-France. Il rejoint ensuite le groupe Total où il occupe différentes fonctions dans la distribution (stations-services, lubrifiants, supply, logistique, chauffage) tant en France qu'en Allemagne.
- Il est élu Président du Conseil d'administration et Directeur général de la SAGESS par le Conseil d'administration du 29 janvier 2015.

Gildas Beauchesne (CIM)

- Fonction principale : Directeur Commercial du groupe CIM-CCMP (Pisto)
- Né le 11 décembre 1970
- Gildas Beauchesne est diplômé en Gestion et Administration des entreprises et spécialisé en prospective géopolitique et économique, il a obtenu un Master de Sciences Politiques.
- Il a rejoint le groupe Pisto (Compagnie Industrielle Maritime - Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière - Trapil) en août 2001 et en assure la direction commerciale depuis 2005.
- Avant de rejoindre Pisto, il a effectué l'ensemble de sa carrière dans l'industrie pétrolière au sein du Groupe Elf puis Total en France.

Daniel Bonocori (Directeur Logistique SAGESS)

- Fonction principale : Directeur Logistique SAGESS
- Daniel Bonocori est ancien élève de l'ESM de Saint-Cyr, de l'ESGM, de l'ENSPM-Eco, du CPA, du CEDS et ancien auditeur de l'IHEDN.
- Officier du génie jusqu'en 1987, il a ensuite intégré la DCSEA où il a exercé les fonctions d'Ingénieur exploitation, Directeur finances/achats, Directeur de l'équipement ainsi, qu'en 1992, de Directeur de la logistique pétrolière de l'ONU en ex-Yougoslavie.
- Affecté à la DHYCA en 1995, il s'est principalement consacré à la modernisation des dispositifs de gestion de crise.
- Admis au contrôle général des armées en 1998, ses missions d'évaluation ont porté principalement sur des sujets de gouvernance et de performance. Il était simultanément Commissaire du Gouvernement de groupes industriels et de sociétés financières, et Rapporteur au CIAP, au CPRA et à la CCMP.
- Daniel Bonocori a rejoint la SAGESS en 2013, comme Directeur Logistique.

Gilbert-Yves Coty (Représentant du personnel SAGESS)

- Fonction principale : Ingénieur qualité SAGESS et Adjoint au Directeur logistique
- Né le 25 décembre 1961
- Gilbert-Yves Coty est salarié de la SAGESS depuis 2003, à l'issue d'un détachement de 3 ans.

Amélie Diowo (Shell France)

- Fonction principale : Contrôleur Financier Adjoint chez Société des Pétroles Shell et Société des Lubrifiants de Nanterre.
- Née le 23 mars 1974
- Amélie Diowo est diplômée de l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (Marseille) - Diplôme d'Ingénieur des Systèmes Energétiques et Transferts Thermiques - et de l'École Centrale Paris - DEA de Physique des Fluides et des Transferts.
- Elle a rejoint le groupe Shell en 1998 et a contribué au développement de l'activité de Gaz de Pétroles Liquéfiés de Shell. Elle a rejoint ensuite les équipes financières de Shell afin de prendre en charge différents services : contrôle de gestion, trésorerie, contrôle interne, puis Contrôleur Financier Adjoint de SPS et SLN, sociétés en charge de la vente de carburants automobiles et cartes carburants, de carburants aviations, de bitumes, de la production et vente d'huiles pour moteurs.

Nathalie Dubois (Bolloré Energy)

- Fonction principale : Chef du Département supply et achats
- Née le 16 novembre 1966
- Après 15 ans passés chez ExxonMobil dans différents services (Distribution et organisation des livraisons des stations-services, opérations de trading et vente en gros), elle a rejoint le groupe Bolloré Energy, où elle est en charge de l'organisation de la supply chain, du pilotage des stocks et des capacités allouées dans les dépôts et de la négociation des contrats d'achats spot et terme.

Benoît Dujardin (CPSSP)

- Fonction principale : Délégué général du CPSSP
- Né le 12 août 1956
- Benoît Dujardin est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Pétroles et Moteurs (option raffinage), de l'École des Hautes Etudes Industrielles en Génie Chimique et dispose d'une Maîtrise en spectrographie.
- Il a rejoint, en 1982, le groupe Elf. Après quelques années à la raffinerie de Grandpuits au procédé et au programme, il prend la responsabilité du programme des raffineries du groupe. Il rejoint ensuite le Trading puis dirige la production et la commercialisation des huiles de base.
- A la fusion du groupe Total, il rejoint le département valorisation de la raffinerie de Feyzin. Après la scission du raffinage et des activités marketing du groupe, il devient Coordinateur supply européen.

Édouard Filho (SAGESS) : Secrétaire du Comité Développement durable

- Fonction principale : Secrétaire général et Directeur Finances de la SAGESS
- Né le 19 janvier 1957
- Edouard Filho est diplômé de l'École des Hautes Etudes Commerciales (Option Finance) et licencié en droit commercial (Paris Sud). Il a rejoint la société Esso en 1981. Sa carrière a commencé au sein de la Direction Finance d'Esso France et ensuite d'Esso Europe à Londres.
- Il intègre les activités Marketing du Réseau Esso, tout d'abord en France comme Chef du Service Politique Commerciale, et ensuite à Miami au sein de Esso Inter-America, en tant que Retail Advisor sur la zone Caraïbes et Amérique Centrale, ce qui l'a conduit à devenir Directeur commercial et Président-directeur général de la filiale ExxonMobil aux Antilles.
- A son retour en France, il rejoint tout d'abord la Direction Finance d'Esso comme Chef de service des Etudes financières et ensuite Worex (filiale revendeur de fioul domestique d'Esso) comme Directeur administratif et financier.
- Depuis 2010, Il a pris la responsabilité de la Direction Finances et du Secrétariat général de la SAGESS.

Nicolas Freisz (Total Marketing France)

- Fonction principale : Chef du Département « Patrimoine Etudes et Pilotage logistiques » chez Total Marketing France
- Né le 31 juillet 1967
- Nicolas Freisz est diplômé de Kedge - Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux.
- Il a réalisé toute sa carrière chez Elf puis chez Total où il est entré il y a près de 25 ans. Il y a occupé des fonctions commerciales (Chef de secteur Réseau, Télévente Grands produits, DG de filiale combustibles lourds) et d'optimisation économique au niveau France (Prix des stations-services, Supply-chain des Combustibles Lourds).
- Il est actuellement en charge du pilotage et de l'optimisation du patrimoine et du maillage logistique de Total en France.

Dominique Lebtahi (Géostock)

- Fonction principale : Directrice Exploitation chez Géostock
- Née le 20 juin 1966
- Dominique Lebtahi est diplômée de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris
- Elle a passé 19 ans chez Shell dans les activités Chimie puis Raffinage et Aval Pétrolier dans diverses fonctions commerciales et de gestion de la supply chain.
- En 2008, elle devient Directrice Commerciale de Petroplus Marketing France, filiale en charge de la gestion de la logistique et des ventes sur le marché français du groupe de raffinage Petroplus ; elle prend ensuite la Direction générale de cette filiale.
- Elle a rejoint courant 2014 la société Géostock, société d'ingénierie et de services spécialisée dans le stockage souterrain d'hydrocarbures et est, actuellement, Directrice en charge des activités d'exploitation et maintenance de stockages.

LA POLITIQUE RSE INTEGREE DANS L'ACTIVITE DE LA SAGESS

La démarche RSE de la SAGESS s'appuie sur un ensemble d'engagements déclinés dans un programme annuel recommandé par le Comité Développement durable et approuvé par le Conseil d'administration. Ce processus assure un cadre à l'ensemble des collaborateurs dans leurs activités quotidiennes, fondé principalement sur :

- le Code de conduite des affaires,
- la Charte Développement durable,
- les engagements Développement durable à l'égard de nos parties prenantes.

La mesure de la performance s'appuie, pour chaque enjeu Développement durable, sur la définition d'objectifs dont la réalisation est mesurée par un ou plusieurs indicateurs clés de performance.

Les indicateurs de performance font l'objet d'un guide de reporting qui permet de formaliser les pratiques de reporting de ces indicateurs. Il constitue un guide méthodologique pour toutes les personnes impliquées dans le reporting RSE de la SAGESS (propriétaire et approbateur des indicateurs, organisme de contrôle).

Enfin, ces indicateurs de performance sont revus annuellement par le Comité Développement durable qui s'assure que ces indicateurs couvrent correctement l'activité de la SAGESS ainsi que le bon déroulement des plans d'action annuels. Ces revues entraînent alors la mise à jour du guide de reporting.

Le tableau de bord ci-après présente les différents enjeux, les objectifs associés ainsi que leurs indicateurs clés de performance associés.

ENJEUX	ENJEUX	OBJECTIFS	THEMES DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	REFERENCE DES INDICATEURS
1	Gestion sécurisée des stocks	Gestion des stocks stratégiques conformément à la convention liant la SAGESS au CPSSP	Suivi de la réalisation des commandes reçues du CPSSP	1-A & 1-B
		Gestion contrôlée des stocks entreposés chez des tiers (quantité et qualité)	Suivi des contrôles réalisés dans les sites d'entreposage ainsi que des non-conformités	1C, 1D & 1E
		Suivi du plan de localisation des stocks tel qu'approuvé par l'Administration publique	Suivi des volumes de stocks SAGESS délocalisés à la demande des opérateurs	1-F
2	Sécurisation du financement	Mise en place d'un financement conforme à la politique financière approuvée par le Conseil d'administration	Suivi de la structure du financement et de la maturité moyenne de la dette	2-A & 2-B
		Gestion du risque de liquidité par l'utilisation du programme NEU CP	Utilisation du programme NEU CP et de sa sécurisation par le crédit syndiqué	2-C, 2-D & 2-E
		Sécurisation du financement de la SAGESS par un accès aux marchés obligataires	Alignement de la note financière de la SAGESS sur celle de la France à court et long termes	2-F & 2-G
3	Solidité de la gouvernance face aux risques de conflits d'intérêts	Prévention des conflits d'intérêts dans la gestion des contrats d'entreposage	Indépendance du Directeur Logistique	3A, 3B, 3C, 3D & 3-E
		Garanties d'une bonne gouvernance par une activité régulière de ses Comités spécialisés	Nombre de réunions des Comités du Conseil d'administration	3-F
4	Promotion de l'importance des sujets HSE au niveau des dépôts	Partage des principes du Code de conduite des affaires et de la Charte Développement durable auprès des entrepreneurs	Certification (sécurité et environnementale) et adhésion aux principes de la Charte Développement durable & Code de conduite des affaires	4-A, 4-B, 4-C & 4-D
		Importance de la sécurité des personnes pour les opérateurs de nos immobilisations	Taux de fréquence des accidents avec arrêt sur le site de Chasseneuil et PSM (personnel opérateur)	4-E & 4-F
		Gestion des accidents sur les sites de Chasseneuil et PSM par les opérateurs	Suivi des épandages accidentels et des exercices de simulations d'accident	4-G, 4-H & 4-I
		Mise en place d'une cartographie des risques dans les dépôts où SAGESS stocke des produits pétroliers	Avancement du plan pluriannuel	4-J
		Mise en place d'une politique achats responsables pour les fournisseurs critiques de la SAGESS	Suivi des notes obtenues par catégorie	4-K, 4-L & 4-M
5	Contribution à la gestion des crises d'approvisionnement	Gestion des crises d'approvisionnement conformément à la mission d'intérêt général de la SAGESS	Nombre d'injonctions ayant conduit à une intervention de la SAGESS et taux de satisfaction associés	5-A & 5-B
6	Veiller à la prise en compte des attentes des collaborateurs et au développement de leurs compétences	Assurer un cadre de travail permettant à chaque salarié de progresser par la formation	Suivi des formations par salarié et de leur adéquation par rapport au plan de formation	6-A, 6-B, 6-C, 6-D & 6-E
		Renforcer la satisfaction du personnel et assurer sa sécurité au travail	Suivi du taux d'absentéisme, du taux d'accident et du nombre de droits d'alerte	6-F, 6-I & 6-J
		Associer le personnel à la vie de la société	Nombre de réunions d'information post-Conseil au personnel	6-H
		Assurer au personnel un dialogue régulier et formalisé sur ses performances	Pourcentage d'entretiens individuels annuels (cadres et non cadres)	6-G
		Assurer au personnel une garantie d'écoute en cas de problème	Nombre d'utilisation de la procédure lanceur d'alertes	6-K

UNE GESTION SECURISEE DES STOCKS STRATEGIQUES

Grâce à un programme complet de contrôles, la SAGESS œuvre en permanence pour mettre ses stocks à disposition des pouvoirs publics en cas de crise d'approvisionnement et à la demande du CPSSP.

La SAGESS est alors capable de :

- mobiliser ses stocks dans les plus brefs délais en cas de crise,
- assurer la disponibilité sur l'ensemble du territoire de produits marchands, dans le respect des contrôles de qualité et en conformité avec les spécifications en vigueur,
- assurer son rôle dans la gestion des crises d'approvisionnement.

Ce programme de contrôle repose sur les principes suivants :

- Un programme d'évaluation des risques : ce programme d'évaluation couvrant l'ensemble des dépôts où nous sommes liés a été mené sur la période 2013/2016. Tous les dépôts ont été visités afin d'établir le niveau de risque sur 3 axes :
 - Risque lié au métier d'entreposage,
 - Risque de dommages aux biens (produits appartenant à la SAGESS),
 - Risque environnemental.

En 2017, tous les nouveaux sites ont été évalués sur leur risque métier et cela, préalablement à la mise en place des stocks de la SAGESS.

- Des contrôles quantité et qualité : ces contrôles s'appliquent aux dépôts dont un contrat d'entreposage est en cours pour la période concernée. Il a pour principaux objectifs de :
 - Vérifier la présence physique des stocks par rapport aux livres de la SAGESS, le jour de la visite,
 - Vérifier par échantillonnage la permanence des stocks,
 - Vérifier la tenue des déclarations aux douanes locales,
 - Contrôler le suivi qualité et / ou effectuer des prélèvements pour analyses dans un laboratoire indépendant,
 - Renseigner les informations qui concernant les moyens mis en place, les flux en volume et les installations associées,
 - Informer la SAGESS sur le ressenti opérationnel.

Afin de satisfaire aux objectifs et plus particulièrement aux 4 premiers points, ce contrôle s'applique pour un dépôt ayant un historique de stockage et de gestion. Il est donc programmé dans le trimestre qui suit l'introduction des stocks SAGESS pour être effectif le trimestre suivant.

Dans le cadre spécifique du stockage de Manosque où une mesure physique ne peut être appliquée, un contrôle mensuel des stocks, déclarés par Géosel, est effectué sur la base des enregistrements comptables.

	Enjeux clé et indicateurs	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Objectifs
Enjeu 1 : Gestion sécurisée des stocks					
1-A	Existence d'un processus de suivi de l'écart entre la commande du CPSSP et le stock SAGESS	oui	oui	oui	oui
1-B	Taux de réalisation des commandes du CPSSP	100%	NS*	NS**	100%
1-C	Pourcentage de sites audités au moins une fois sur l'année civile	100%	100%	100%	100%
1-D	Nombre de non-conformités constatées lors des contrôles de sites d'entreposage réalisés sur 12 mois (octobre N-1/septembre N)	1	0	1	0
1-E	Pourcentage de résolution des non conformités (après 3 mois)	100%	100%	100%	100%
1-F	Part du volume de stocks SAGESS délocalisés	1%	0.95%	2.18%	Inférieur à 2%

* Non significatif, compte tenu de la stabilité des stocks SAGESS en 2016

** Pas de commande en 2017

UNE SECURISATION DU FINANCEMENT DE LA SAGESS

La SAGESS s'est engagée dans une gestion financière rigoureuse, afin de garantir un financement optimisé et sécurisé de ses stocks. Depuis la crise bancaire qui a secoué l'Europe pendant l'été 2011, la SAGESS a renforcé la part de son financement long terme en privilégiant le support obligataire. En parallèle, 100 % de ses financements à court terme (par des NEU CP) s'inscrivent dans un programme dimensionné afin que la SAGESS puisse affronter une telle crise et dont l'utilisation est totalement couverte par un crédit syndiqué non tiré.

	Enjeux clé et indicateurs	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Objectifs
Enjeu 2 : Sécurisation du financement					
2-A	Structure du financement externe : - Obligations - NEU CP - Avances du CPSSP	93% 6% 1%	99% 0% 1%	93% 6% 1%	80 à 90% 10 à 20%
2-B	Maturité moyenne de la dette obligataire	5,8 ans	6,6 ans	6,4 ans	6,0 ans
2-C	Montant du crédit syndiqué et taux de couverture du programme NEU CP	900M€ 64%	900M€ 64%	900M€ 64%	900M€ Inférieur à 100%
2-D	Montant et pourcentage d'utilisation du programme NEU CP	1400M€ 21%	1400M€ 0%	1400M€ 17%	1400M€ Inférieur à 100%
2-E	Couverture de l'utilisation du programme de NEU CP par le crédit syndiqué non tiré	210%	NS	375%	Supérieur à 100%
2-F	Alignement de la notation S&P long terme SAGESS sur celle de la France	Aligné sur AA nég (persp. nég.)	Aligné sur AA nég (stable)	Aligné sur AA (stable)	Aligné
2-G	Alignement de la notation S&P court terme SAGESS sur celle de la France	Aligné sur A-1+	Aligné sur A-1+	Aligné sur A-1+	Aligné

ETHIQUE ET GOUVERNANCE

Un renforcement régulier de la gouvernance, socle d'une gestion responsable

Pour la SAGESS, la gouvernance est l'un des piliers de la confiance et de la satisfaction de ses parties prenantes et participe, à ce titre, à sa création de valeur. Afin de concilier les différentes visions du métier, la SAGESS a, depuis toujours, promu la concertation. Sa gouvernance d'entreprise est assurée par un Conseil d'administration et 4 Comités permanents, dédiés respectivement aux finances (Comité financier), à l'exploitation et à la logistique (Comité de gestion opérationnelle), au contrôle et à la gestion des risques (Comité d'audit) et au RSE (Comité Développement durable).

Les Comités permanents, pleinement associés au fonctionnement de la SAGESS, traitent tous les sujets en amont des Conseils d'administration. Ils contribuent ainsi à la fiabilité et à la transparence de l'ensemble des données publiées.

Le Conseil d'administration de la SAGESS est composé de 13 membres représentant les principales sociétés de distribution pétrolière. Afin de prévenir tout risque de dysfonctionnement lié aux éventuels intérêts divergents, le choix des membres des comités permanents repose exclusivement sur leurs compétences respectives. 3 représentants de l'Etat (Finances, Économie, Transition écologique et solidaire) assistent également aux réunions du Conseil d'administration. Cet équilibre, gage d'efficacité et de productivité, favorise la recherche permanente du consensus et permet à la SAGESS de remplir en toute transparence sa mission d'intérêt général.

Le Conseil d'administration doté, depuis 2014, d'un Règlement intérieur décrivant son mécanisme et celui de ses comités (Comité financier, Comité de gestion opérationnelle, Comité d'audit et Comité de Développement durable) et d'une charte de l'administrateur, effectue, depuis 2015, une auto-évaluation permettant d'établir des axes de progrès. La première évaluation de 2015 a été menée par le Vice-Président et le Secrétaire général de la SAGESS ; celle de 2017 a été portée par un cabinet extérieur, afin d'enrichir la démarche de 2015. Les pistes d'amélioration de cette dernière évaluation seront revues par le Conseil d'administration en 2018.

Par ailleurs, le Comité d'audit a également adopté, dès 2015, une approche équivalente d'auto-évaluation de son fonctionnement.

	Enjeux clé et indicateurs	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Objectifs
Enjeu 3 : Solidité de la gouvernance face aux risques de conflits d'intérêts					
3-A	Pourcentage de l'actionnariat représenté au Conseil d'administration	74,4%	79,5%	79,1%	N/A
3-B	Taux de participation des administrateurs au CA	78%	92%	88%	Supérieur à 90%
3-C	Pourcentage des membres du CA renouvelés dans l'année	8%	62%	0%	20%
3-D	Taux de féminisation du Conseil d'administration	1%	13%	17%	20%
3-E	Indépendance du Directeur Logistique	Oui	Oui	Oui	Oui
3-F	Nombre de réunions des comités du Conseil d'administration :				Au moins 9 réunions en 2017
	- Comité d'audit	3	3	5	
	- Comité Développement durable	2	2	2	
	- Comité financier	4	4	3	
	- Comité de gestion opérationnelle	1	2	4	

Actions engagées pour prévenir la corruption

L'activité et l'organisation de la SAGESS l'exposent tout particulièrement au risque de corruption. Cet aspect est ainsi intégré dans le Code de conduite des affaires instauré depuis 2005 au sein de la SAGESS et diffusé aussi bien en interne qu'en externe. La mise à jour réalisée en 2015 a renforcé les pratiques anti-corruption avec la mise en place d'un registre des cadeaux reçus ou offerts avec des seuils d'acceptation. Tous les collaborateurs de la SAGESS ont formellement pris connaissance de la nouvelle version du Code de conduite des affaires. Ce Code est systématiquement joint aux appels d'offres et aux consultations menés par la SAGESS auprès de ses fournisseurs (entreposage, produits pétroliers, services bancaires, etc.).

Une formation sur les pratiques anti-corruption a été réalisée en 2017 pour l'ensemble du personnel de la SAGESS.

De ce fait, le processus d'achat fait l'objet de mesures de sécurisation importantes. Les pouvoirs internes de la SAGESS prévoient différents niveaux de validation en fonction de seuils. Ces pouvoirs font l'objet d'une diffusion à l'ensemble des parties prenantes au processus d'achat. Les achats sont ainsi réalisés par le biais d'appels d'offres très réglementés, ouverts en présence de témoins, avec une garantie du même niveau d'information pour tous les fournisseurs.

Le risque de corruption résultant est, par conséquent, considéré comme très faible.

Mise en place d'une procédure de lanceur d'alertes

En 2017, la SAGESS a décidé de mettre en place une procédure de lanceur d'alertes. Cette procédure est intégrée au Code de conduite des affaires de la SAGESS.

Cette procédure a été présentée au Comité d'audit, au Conseil d'administration et à l'ensemble des collaborateurs de la SAGESS. Elle ouvre désormais la possibilité au personnel (ou à des tiers) de lancer des alertes en utilisant un email confidentiel dédié ou en passant par le Vice-président du Conseil d'administration (administrateur indépendant du Comité de Direction de la SAGESS). Un reporting trimestriel est réalisé au niveau du Comité d'audit et un indicateur dédié a été intégré à notre reporting RSE (indicateur 6-K).

Actions engagées pour prévenir les conflits d'intérêts

Depuis début 2015, dans le cadre de la mise en place d'une amélioration de la gouvernance pour le renouvellement, la résiliation et la sélection des contrats d'entreposage, la Direction générale de la SAGESS a mis en place une Commission d'entreposage. Cette Commission est présidée par le Président-directeur général de la SAGESS et ses membres sont Le Directeur logistique, un Ingénieur logistique, le Directeur finances & Secrétaire général et le Délégué général du CPSSP. Cette Commission permet à la SAGESS, dans le cadre d'une politique d'entreposage approuvée par le Conseil d'administration, de gérer en transparence, en équité et en indépendance les contrats d'entreposage, contrats qui représentent plus de 80% des coûts de la SAGESS.

Les coûts d'entreposage pour les produits raffinés, établis sur la base d'une grille tarifaire approuvée par vote du Conseil d'administration de la SAGESS, font, quant à eux, l'objet d'un suivi et d'un reporting réguliers auprès du Conseil d'administration et de l'Administration publique. Concernant les coûts d'entreposage des produits bruts, une grille de délégation du Conseil d'administration a été mise en place dès 2016.

Les contrats spécifiques sont considérés comme des conventions réglementées qui impliquent notamment l'approbation du Conseil d'administration dans le cas d'importants contrats d'entreposage.

Enfin, conformément au Règlement intérieur du Conseil d'administration, chaque administrateur s'engage formellement en début d'année, dans le cadre des opérations de clôture, sur une déclaration sur l'honneur visant à la prévention des conflits d'intérêts.

DES RELATIONS FORTES AVEC LES PARTIES PRENANTES AUTOUR DE LA DEMARCHE RSE DE LA SAGESS

Mise en place d'une accréditation RSE avec les fournisseurs critiques de la SAGESS

Pour la SAGESS, la relation avec ses fournisseurs est un facteur clé de la réussite de sa démarche RSE et de son inscription dans le temps.

Depuis 2013, la SAGESS a mis en place un questionnaire « Achats responsables » soumis à l'ensemble de ses fournisseurs critiques (fournisseurs d'entreposage et de produits pétroliers ainsi que banques), sur une base déclarative. Ce questionnaire comprend une partie commune et une partie spécifique à chaque catégorie de fournisseurs. Une note sur 20 est attribuée à chacun d'entre eux selon l'état d'avancement de leur démarche RSE. Une note minimale de 6,1/20 a été établie pour signaler ceux dont la démarche est encore en phase de démarrage.

En 2017, le pool d'assureurs couvrant l'ensemble des polices d'assurance de la SAGESS a été intégré dans cette démarche, avec une première note moyenne de 9,8/20. L'intégration de cette nouvelle catégorie explique la baisse de la note moyenne enregistrée en 2017 dans la catégorie « banques et assurances ».

Au total, 69 fournisseurs actifs couvrant les quatre catégories ont été interrogés. Fin 2017, tous les fournisseurs ont eu un score supérieur à la note minimum (chiffre stable par rapport à 2016). Il est important de noter que la taille de la population notée croît année après année (54 en 2014, année de démarrage du processus de notation, 58 en 2015, 60 en 2016 et 69 en 2017).

La maturité de ce processus a permis, comme en 2016, de faire progresser la note moyenne :

- 2015 : 13,4/20,
- 2016 : 13,5/20,
- 2017 : 14,0/20.

Comme présenté au Comité Développement durable, cette démarche a abouti à un système d'accréditation de nos fournisseurs qui repose sur 3 critères :

- adhésion à nos principes du Code de conduite des affaires et de la Charte Développement durable,
- note « Achats responsables » prise en compte pour l'année n : note obtenue, en année n, n-1 ou n-2,
- note supérieure à la note minimum (6,1/20).

Enjeu 4 : Promotion de l'importance des sujets HSE au niveau des dépôts

Taux de participation, conformément à l'indicateur 4-K :

Catégorie	Taux de réponse 2015	Taux de réponse 2016	Taux de réponse 2017	Objectifs
Banques	100%	100%	100%	100%
Assurances	ND	ND	100%	100%
Fournisseurs et acheteurs de produits pétroliers	100%	100%	100%	100%
Entreponeurs importants (*)	100%	100%	100%	100%

(*) Conformément au guide de reporting pour l'élaboration des indicateurs de performance RSE, un dépôt important est un dépôt dont le volume de stockage de produits appartenant à la SAGESS est supérieur à 70 000 m³.

Note moyenne par catégorie, conformément à l'indicateur 4-L :

Catégorie	2015 Note sur 20	2016 Note sur 20	2017 Note sur 20	Objectifs
Banques et assurances	14,0	14,0	12,9	>6,1
Fournisseurs et acheteurs de produits pétroliers	15,5	14,7	13,2	>6,1
Entreposeurs	13,2	13,3	14,4	>6,1
Dont Entreposeurs importants (*)	13,7	14,1	14,4	>6,1
Toutes catégories confondues	13,4	13,5	14,0	>6,1

Nombre de fournisseurs dont la note est inférieure à la note minimum, conformément à l'indicateur 4-L :

	2015 Note sur 20	2016 Note sur 20	2017 Note sur 20	Objectifs
Nombre de fournisseurs avec note inférieure à la note mini	1	0	0	0

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Dans le cadre de sa politique HSE, la SAGESS encourage par ailleurs le développement des certifications OHSAS 18001 (concernant la santé et la sécurité sur le lieu de travail) et ISO 14001 (concernant le management environnemental) dans les différents dépôts dans lesquels elle entrepose des produits pétroliers. Au 31 décembre 2017, 69% des dépôts importants possèdent ainsi la certification ISO 14001 (ou équivalent), 59% la certification OHSAS 18001 (ou équivalent). Les volumes stockés dans ces dépôts représentent 87% des volumes gérés (hors site de Manosque).

Depuis 2015, les nouvelles conditions particulières aux contrats d'entreposage incluent une confirmation de l'adhésion aux principes RSE et au Code de conduite des affaires de la SAGESS.

Actions de formation et d'information des collaborateurs menées en matière de protection de l'environnement

En 2017, aucune action spécifique de formation des collaborateurs n'a été menée en matière de protection de l'environnement.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Afin de gérer au mieux ses enjeux majeurs sur le long terme, la SAGESS promeut, sur l'ensemble des dépôts où elle stocke des produits pétroliers, une politique environnementale réfléchie et engagée qui s'est traduite par un programme pluriannuel (2013/2016). Ce programme couvre un diagnostic sur les risques de dommages aux biens, à l'environnement, ainsi que les risques métiers qui sont intégrés progressivement dans les grilles multicritères de sélection des sites. Cette grille de critères est constituée de différents facteurs couvrant aussi bien l'intérêt logistique, le risque crédit, le risque métier, le risque environnemental et la dépendance économique.

La totalité des 91 sites où SAGESS stocke des produits pétroliers a été diagnostiquée dans le cadre du programme 2013/2016. Au total, sur 4 ans, 102 diagnostics ont été réalisés. Sur cette base, une cartographie de risques des sites d'entreposage a été mise en place en 2017.

Par ailleurs, aucune indemnité n'a été versée au cours de l'exercice 2017 en exécution d'une décision judiciaire de nature environnementale. Aucune action de réparation significative n'a été nécessaire en raison de dommages causés à l'environnement.

	Enjeux clé et indicateurs	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Objectifs
Enjeu 4 : Promotion de l'importance des sujets HSE au niveau des dépôts					
4-A	% volumique des dépôts importants (dépôts aériens)	30% en nombre 87% en volume (soit 8 435 583 m ³)	30% en nombre 87% en volume (soit 8 420 053 m ³)	35% en nombre 87% en volume (soit 8 498 213 m ³)	NA
4-B	% de dépôts importants certifiés ISO 14001 ou équivalent	61%	55%	72%	En hausse chaque année
4-C	% de dépôts importants certifiés OHSAS 18001 ou équivalent	50%	42%	59%	En hausse chaque année
4-D	% de dépôts importants ayant adopté les principes de la charte DD et du Code de conduite des affaires	82%	86%	100%	100%
4-E	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel tiers du dépôt	0	0	0	0
4-F	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel tiers pour l'exploitation du PSM	0	0	0	0
4-G	Nombre d'épandages accidentels (supérieurs à 1 m ³) - site de Chasseneuil (opéré par un tiers)	0	0	0	0
4-H	Nombre d'épandages accidentels (supérieurs à 1 m ³) – PSM (opéré par un tiers)	0	1*	0	0
4-I	Nombre d'exercices de simulation d'accident réalisés (PSM)	1	1	1	1
4-J	Avancement du plan pluriannuel de diagnostics des risques	100%	100%	100%	100%

* Un épandage accidentel de 4,1 m³ de gazole a été constaté en 2016 par l'exploitant sur le site d'une station de pompage. SAGESS a demandé un rapport détaillé sur les causes, la remédiation des dommages et les mesures envisagées pour éviter la récurrence. Il apparaît que l'exploitant, seul responsable d'un dommage circonscrit à la fois à son emprise immobilière privée et à son domaine d'exercice distinct de celui du propriétaire, a pris, en liaison avec l'administration compétente, et avec diligence, les dispositions nécessaires. La responsabilité de la SAGESS, propriétaire non exploitant, n'est pas en cause.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

La SAGESS n'a comptabilisé aucune provision ni garantie pour risques en matière d'environnement sur l'exercice 2017.

Développement de solutions à faible empreinte environnementale

Le développement des volumes stockés dans les cavernes souterraines naturelles de Manosque s'inscrit depuis des années dans l'approche environnementale de la SAGESS. Ce type de stockage en cavités salines permet de limiter la vulnérabilité des installations et l'emprise au sol des stockages, mais aussi de réduire les risques d'incendie, d'explosion ou de terrorisme.

Afin de participer à la réduction des émissions carbone, la SAGESS a installé en 2017 une salle de visioconférence permettant ainsi de réduire les déplacements professionnels au profit de réunions en visioconférence. La politique déplacements de la SAGESS encourage, à cette occasion, l'utilisation de cette salle afin de réduire les déplacements.

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Par nature, les activités de la SAGESS ont un faible impact en termes de rejets dans l'air et le risque environnemental inhérent est, par conséquent, peu significatif. La SAGESS n'a donc pas mis en place de suivi spécifique à ce sujet.

Une surveillance continue par les opérateurs a cependant été mise en place sur les dépôts importants afin de prévenir et gérer les éventuelles pollutions et d'éviter tout rejet polluant dans l'eau ou le sol.

Par ailleurs, une cellule de crise a également été mise en place en 2011. Cette dernière participe activement aux simulations d'accidents réalisées sur le Pipeline SAGESS Manosque. Lors de ces exercices, sont non seulement mobilisés les équipes SAGESS et les opérateurs, mais aussi l'ensemble des intervenants locaux (services de secours, administration, médias).

En 2017, un exercice de simulation d'accident a ainsi été réalisé en décembre sur l'ensemble du réseau Géosel et Pipeline SAGESS Manosque, afin de vérifier le bon fonctionnement des procédures environnementales de gestion de crise.

Au cours de l'année, aucun incident d'épandage accidentel de produits pétroliers SAGESS d'un volume supérieur à 1 m³ n'a été enregistré sur le Pipeline SAGESS Manosque (pipeline opéré par un tiers).

Enfin, un suivi des épandages accidentels est également réalisé sur le dépôt de Chasseneuil (opéré par un tiers). Au cours de l'exercice 2017, aucun épandage accidentel n'a été recensé.

Le suivi de ces indicateurs se limite au périmètre de la SAGESS et aux sociétés opérant les actifs industriels de la SAGESS (dépôt de Chasseneuil-du-Poitou et PSM).

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

La SAGESS veille à limiter l'impact de son activité sur les milieux naturels, l'équilibre biologique et les espèces protégées.

Le développement des stockages en cavernes souterraines naturelles telles qu'à Manosque est en effet un bon exemple de cohabitation réussie entre activité industrielle et milieu naturel, puisque le site est intégré dans le Parc naturel régional du Lubéron. De plus, les technologies ainsi que les contrôles mis en œuvre limitent drastiquement tout risque d'épandage accidentel.

UNE CONTRIBUTION A LA GESTION DES CRISES D'APPROVISIONNEMENT

En cas de pénurie de produits pétroliers, l'une des préoccupations majeures des consommateurs est de pouvoir continuer à s'approvisionner. La SAGESS, en maintenant, à la demande du CPSSP, un niveau croissant et substantiel de stocks stratégiques de produits pétroliers marchands, a un rôle de plus en plus prépondérant dans la gestion d'une crise d'approvisionnement nationale ou internationale en permettant de mettre à disposition des produits dans des délais très courts, sur injonction et de façon coordonnée par la Direction générale de l'Energie et du Climat au sein du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

	Enjeux clé et indicateurs	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Objectifs
Enjeu 5 : Contribution à la gestion des crises d'approvisionnement					
5-A	Nombre d'injonctions de crise émises par les pouvoirs publics	22	612	27	N/A
5-B	Taux de satisfaction des injonctions reçues par la SAGESS	100%	100%	100%	100%

Le nombre d'injonctions de l'exercice 2016 correspond à la crise majeure d'approvisionnement qui a frappé la France en mai 2016.

EMPLOI ET PRISE EN COMPTE DES ATTENTES DES COLLABORATEURS ET DU DEVELOPPEMENT DE LEURS COMPETENCES

Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique

Au 31 décembre 2017, la SAGESS comptait 15 collaborateurs, dont 5 postes pourvus par du personnel détaché. Il convient de noter qu'en 2017, SAGESS a détaché 1 salarié auprès de la CFDT au titre des missions liées aux mandats exercés au sein des Conseils d'administration de l'AGIRC et de l'ARCCO.

La totalité de ces effectifs est basée en Ile-de-France, et comprend 7 femmes et 8 hommes, pour un âge moyen de 52 ans tous sexes confondus.

Embauches et licenciements

Suite à deux départs en rupture conventionnelle, la SAGESS a procédé à deux embauches au sens de la législation française en 2017 au sein de la SAGESS (hors personnel détaché).

Il n'y a eu aucun licenciement, tous motifs confondus en 2017.

	Enjeux clé et indicateurs	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017
Enjeu 6 : Prise en compte des attentes des collaborateurs et du développement de leurs compétences				
6-A	Effectifs (y compris les détachés)	14	14	15
6-B	Nombre d'embauches et de licenciements	Embauches : 0 Licenciements : 0	Embauches : 0 Licenciements : 0	Embauches : 2 Licenciements : 0

Rémunérations et évolution

Le système de rémunération en place au sein de la SAGESS prend en compte la qualité de la contribution, le développement des compétences et la réalisation des objectifs.

En 2017, le montant des charges de personnel s'élève à 2 199 K€, dont 1 260 K€ destinés aux rémunérations des salariés SAGESS. Les charges du personnel incluent la facturation des salaires et charges associées des personnels détachés, mais excluent celle des personnels intérimaires. Elles prennent en compte la refacturation du personnel détaché auprès des organismes de retraite.

Par ailleurs, l'augmentation globale budgétaire des salaires allouée par la SAGESS pour l'année 2017 se décompose de la façon suivante :

- Agents de maîtrise : Augmentation générale : 1.0% et augmentation individuelle : 1.0%,
- Cadres : Augmentation générale : 0.5% et augmentation individuelle : 1.5%.

Comme pour les exercices précédents, il n'a pas été attribué de rémunération aux membres du Conseil d'administration.

Le coût de la rémunération de l'équipe de Direction, constituée de deux personnes détachées et d'un salarié SAGESS, s'élève à 889 K€ au cours de l'année 2017.

Organisation du temps de travail

Au 31 décembre 2017, l'ensemble des salariés de la SAGESS travaille en contrat à durée indéterminée.

La SAGESS respecte la durée légale du temps de travail conformément aux législations en vigueur en France. Au 31 décembre, 1 salarié de la société travaille à temps partiel.

En 2016, la SAGESS a mis en place un horaire souple pour ses collaborateurs. Cet horaire définit une plage commune à tous et des plages flexibles en début et fin de journée.

Absentéisme

Les données détaillées dans ce paragraphe ne concernent que les salariés de la SAGESS, hors détachés.

Le taux d'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours calendaires d'absence, hors congés payés, mises à pied et absences de longue durée non rémunérées (de type congé parental ou sans solde), divisé par le nombre de jours travaillés théorique.

	Absentéisme	2015	2016	2017	Objectifs
Enjeu 6 : Prise en compte des attentes des collaborateurs et du développement de leurs compétences					
6-F	Evolution du taux d'absentéisme	0,3%	0%	0,9%	Inférieur à 2%

Répartition des absences par nature	2015	2016	2017
Maladie	0%	100%	100%
Accident du travail	0%	0%	0%
Maternité / Paternité / Adoption	0%	0%	0%
Autres absences	0%	0%	0%

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci - Bilan des accords collectifs

Les relations sociales au sein de la SAGESS sont fondées sur le respect et le dialogue. La SAGESS reconnaît les contraintes et risques liés à son activité, et accorde en conséquence une attention particulière à l'équilibre social, par le biais de divers modes de consultation et de communication

La SAGESS développe également un dialogue constructif au travers de la reconnaissance des droits des salariés et de sa volonté à communiquer avec l'ensemble de ses collaborateurs. En 2017, à l'issue des conseils d'administration, 2 réunions d'information des collaborateurs ont été réalisées, visant à informer et échanger sur les objectifs, le fonctionnement et les résultats de la SAGESS. Autant d'éléments qui favorisent un climat social de qualité, propice à l'efficacité individuelle, collective et au développement de l'entreprise.

En 2016, la SAGESS comptait un Délégué du personnel et un suppléant. A l'occasion des élections de janvier 2017, un constat de carence a dû être établi, en l'absence de candidats à cette élection.

La SAGESS relève de la Convention Collective des Industries Pétrolières et en applique tous les principes.

Conditions de santé et de sécurité au travail

L'amélioration continue des conditions de travail est au cœur des préoccupations de la SAGESS. Afin de faire évoluer les comportements face aux risques, un certain nombre d'actions sont ainsi mises en œuvre au sein de la SAGESS, parmi lesquelles figurent notamment :

- Le droit à un suivi médical approfondi pour les collaborateurs inscrits dans le plan de continuité (PCA) de la société (9 collaborateurs sur 15).
- Une campagne de vaccination gratuite contre la grippe.
- La mise en place de matériel ergonomique sur les postes de travail (bras porte-écran, casques téléphoniques, etc.) et un accompagnement permanent auprès des collaborateurs.
- Une formation aux premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur.
- Un exercice d'évacuation.
- Une formation incendie « Une heure pour votre sécurité » faite par le bureau Veritas.

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

En 2017, aucun accord n'a été signé par la SAGESS en matière de santé et de sécurité au travail.

Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

La sécurité au travail est l'une des priorités de la SAGESS, et fait donc partie intégrante de ses indicateurs de performance RSE.

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt du personnel de SAGESS, le taux de fréquence des accidents avec arrêt du personnel du dépôt de Chasseneuil-du-Poitou (personnel de Picoty), et le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt survenus au cours de l'exploitation, de la maintenance et de la surveillance du Pipeline SAGESS Manosque (personnel Géostock) sont résumés dans le tableau ci-dessous. Ces taux de fréquence correspondent au nombre d'accidents de travail avec arrêt par millions d'heures travaillées, et ne prennent pas en compte les accidents des sous-traitants de Picoty et de Géostock.

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	2015	2016	2017	Objectifs
Collaborateurs SAGESS	0	0	0	0
Personnel PICOTY (Dépôt de Chasseneuil)	0	0	0	0
Personnel GEOSTOCK (PSM)	0	0	0	0

Les taux de gravité associés sont exposés dans le tableau ci-dessous :

Taux de gravité	2015	2016	2017	Objectifs
Collaborateurs SAGESS	0	0	0	0
Personnel PICOTY (Dépôt de Chasseneuil)	0	0	0	0
Personnel GEOSTOCK (PSM)	0	0	0	0

Aucune maladie professionnelle n'a été déclarée en 2017 au sein de la SAGESS. Seules les maladies professionnelles officiellement déclarées et reconnues par la sécurité sociale sont comptabilisées.

Enfin, sur le même périmètre, le tableau ci-dessous donne les résultats des taux de mortalité par catégorie :

Taux de mortalité	2015	2016	2017	Objectifs
Collaborateurs SAGESS	0%	0%	0%	0%
Personnel PICOTY (Dépôt de Chasseneuil)	0%	0%	0%	0%
Personnel GEOSTOCK (PSM)	0%	0%	0%	0%

Le suivi de ces indicateurs se limite au personnel de la SAGESS et au personnel des entreprises opérant les actifs industriels de la SAGESS (dépôt de Chasseneuil-du-Poitou et PSM).

Politiques mises en œuvre en matière de formation, nombre total d'heures de formation

La SAGESS inscrit depuis de nombreuses années son engagement social au cœur même de son processus de gestion des ressources humaines. En 2017, la SAGESS a ainsi poursuivi ses efforts de formation, permettant à chacun de ses collaborateurs de recevoir les moyens nécessaires en termes de formation pour atteindre ses objectifs.

De plus, afin de permettre autant que possible à ses collaborateurs de développer leur potentiel, la SAGESS met à la disposition de ses salariés, au travers de l'organisme DEFIL, un catalogue couvrant aussi bien des aspects techniques et fonctionnels que des compétences managériales et pédagogiques.

Par ailleurs, la réalisation d'entretiens individuels annuels reste une pratique ancrée au sein de la SAGESS, visant à favoriser le développement des collaborateurs et les échanges autour de leur évolution professionnelle. Pour l'année 2017, 100% des collaborateurs (collaborateurs présents depuis plus d'un an) ont ainsi bénéficié de ces échanges formalisés avec leur hiérarchie.

En 2017, grâce aux différents moyens mis en place, le nombre total d'heures consacrées à la formation s'élève à 282 heures soit en moyenne 21,6 heures de formation par collaborateur (en équivalent taux plein) au cours de l'année, à comparer respectivement à 231 heures et 16,5 heures en 2016.

Réalisées sur la base des besoins en formation exprimés au cours des entretiens annuels et des exigences métiers, ces formations ont porté en 2017 sur l'approfondissement des besoins métiers. Le plan de formation 2017 a fait l'objet d'un suivi systématique en compilant les besoins exprimés lors des entretiens annuels de performance et les formations effectivement réalisées.

Enfin, SAGESS a proposé en 2017 à l'ensemble de ses collaborateurs de participer au projet Voltaire et ainsi de s'entraîner à l'orthographe et aux bonnes pratiques des emails.

	Enjeux clé et indicateurs	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Objectifs
Enjeu 6 : Prise en compte des attentes des collaborateurs et du développement de leurs compétences					
6-C	Nombre moyen d'heures de formation	14	16,5	21,6	8
6-D	Pourcentage de collaborateurs ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année	100%	71%	100%	100%
6-E	Adéquation des formations reçues (hors CPF) par rapport au plan de formation établi lors de l'évaluation annuelle	ND	37%	72%	80%
6-G	% d'entretiens individuels annuels (cadres et non cadres)	100%	100%	100%	100%
6-H	Nombre de réunions d'information au personnel	2	2	2	1 réunion par Conseil d'administration

Sécurité et bien-être des collaborateurs

L'amélioration continue des conditions de santé et de sécurité au travail est une priorité de la SAGESS et engage la responsabilité de chacun.

Dans ce cadre, la SAGESS a mis à jour son Code de conduite pour y intégrer un nouveau volet sur les attitudes sexistes.

Par ailleurs, plusieurs actions de prévention des risques ont été mises en œuvre tout au long de l'année : Campagne de vaccination gratuite contre la grippe, formation aux premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur, exercice d'évacuation.

La SAGESS a pu mettre en place une formation à la fois pratique et théorique sur la prévention des incendies et la manipulation d'extincteur sur feu réel. Cette formation en petit groupe réitérée en 2017, a permis à la totalité du personnel de bénéficier de ces connaissances.

L'ergonomie des postes de travail est un des axes de la sécurité des collaborateurs avec une recherche permanente d'amélioration sur la base d'une démarche participative.

Sur les trois derniers exercices, il n'a pas été répertorié d'accident du travail.

Enfin, pour le bien-être de ses collaborateurs, la SAGESS a disposé des plantes vertes dans les espaces de travail et met chaque semaine à disposition dans la salle de pause des fruits issus de l'agriculture biologique.

La création de l'indicateur 6-K sur l'activité de la procédure de lanceur d'alerte est la conséquence logique de la mise en place de cette procédure intégrée au Code de conduite en 2017. Par ailleurs, cette activité fait l'objet d'un reporting à chaque réunion du Comité d'audit.

	Enjeux clé et indicateurs	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Objectifs
Enjeu 6 : Prise en compte des attentes des collaborateurs et du développement de leurs compétences					
6-I	Nombre de droits d'alerte en matière de santé publique et d'environnement	0	0	0	0
6-J	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel	0%	0%	0%	0%
6-K	Utilisation de la procédure lanceur d'alertes	ND	ND	0	0

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées et de la politique de lutte contre les discriminations

La SAGESS mène une politique volontariste en faveur de la diversité, la mixité, l'égalité des chances et l'élimination de toute forme de discrimination, telle que reflétée dans le Code de conduite des affaires de la société.

La politique de la SAGESS vise en effet à offrir une chance égale en matière d'emploi, dans le respect des lois et règlements en vigueur, aux personnes possédant les qualifications requises, sans considération d'ethnie, d'origine, de religion, d'appartenance politique ou syndicale, de nationalité, d'âge ou de handicap.

Au 31 décembre 2017, la SAGESS compte 1 salarié en situation d'invalidité dans ses effectifs.

Diffusé aussi bien en interne à l'ensemble des collaborateurs de la SAGESS qu'en externe, ce Code de conduite des affaires a été distribué à l'ensemble des opérateurs de dépôts pétroliers dans lesquels la SAGESS stocke des produits à l'occasion de la signature des nouveaux contrats d'entreposage. Ce guide est également communiqué de manière systématique à l'ensemble des contreparties lors des appels d'offres réalisés par la SAGESS.

Cette volonté d'égalité des chances se traduit donc aujourd'hui dans tous les aspects des relations professionnelles de la SAGESS : Sélection des candidats, recrutement, affectation, promotion, mutation, gestion des rémunérations, formation ou relations avec les fournisseurs.

A fin 2017, les femmes représentent ainsi 47% de l'effectif total de la SAGESS (détachés inclus) et occupent 22% des positions de cadres. Elles sont également représentées au Conseil d'administration, où elles occupent 17% des sièges, sur la base de leur représentation moyenne au Conseil d'administration pendant l'exercice 2017.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Au travers de son Code de conduite des affaires, la SAGESS promeut le respect des Droits de l'Homme et la non-discrimination dans l'ensemble de ses relations au travail, comme l'évoque le paragraphe portant sur la promotion et le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail :

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
- Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
- Elimination du travail forcé ou obligatoire,
- Abolition effective du travail des enfants.

La SAGESS, sur la base de son Code de conduite et de sa Charte Développement durable, regroupe l'ensemble des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies.

Sécurisation du management des systèmes d'information

La SAGESS attache la plus haute importance à la protection de ses systèmes d'information et des données qu'ils contiennent. Une revue annuelle est réalisée, afin de vérifier l'adéquation des plans de contrôles associés. Ils font l'objet de contrôles approfondis à la fois par les équipes d'audits internes (via l'audit-interprofessionnel) et par les équipes des auditeurs externes.

Des tests réguliers sont effectués aussi bien pour garantir la continuité de l'activité de la SAGESS dans le cas de scénarios de crise (PCA) ou de reprise de l'activité informatique (PRA). Enfin, des tests d'intrusions sont régulièrement menés.

La politique cybercriminalité de la SAGESS a fait l'objet en 2017 d'une présentation détaillée au Comité d'audit.

Enfin, les collaborateurs de la SAGESS bénéficient de formations régulières sur la sécurité informatique et sur les risques et conséquences liées à la cybercriminalité.

La SAGESS a démarré en 2017 les premières étapes de la mise en place du RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles), afin d'être conforme à cette réglementation le 24 mai 2018.



4 > INFORMATIONS SOCIETALES

IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

En matière d'emploi et de développement régional, sur les populations riveraines ou locales

Du fait de la petite taille de sa structure et de la spécificité de son activité, la SAGESS n'a pas d'impact significatif ni en matière d'emploi et de développement régional, ni sur les populations riveraines ou locales.

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTERESSEES PAR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Afin d'identifier et de répondre au mieux aux attentes de ses parties prenantes, la SAGESS s'est engagée en 2012 dans un processus d'analyse de la matérialité de ses enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux.

Basé sur l'étude détaillée de différentes sources d'informations internes et externes (analyse des notations extra-financières, revue de presse, etc.), cet exercice a également permis à la SAGESS de consulter, au travers d'entretiens, un panel représentatif de ses parties prenantes (actionnaires, fournisseurs, collaborateurs, CPSSP, assureurs, management de la SAGESS, homologues, etc.), et ainsi de recueillir leurs attentes en termes de RSE. Ces dernières ont permis la hiérarchisation des enjeux clés les plus pertinents pour la SAGESS, et l'ajustement du pilotage interne de la démarche RSE en conséquence.

Ce dialogue se poursuit de façon permanente grâce à la présence de nos principales parties prenantes au sein du Comité Développement durable.

Promotion du RSE

La SAGESS est invitée du « Club Développement durable des établissements publics et entreprises publiques », créé à la suite du Grenelle de l'environnement. Sous le patronage du Ministère de la Transition écologique et solidaire, ce Club – qui compte aujourd'hui une soixantaine d'adhérents – vise à favoriser la réflexion stratégique et la mise en œuvre du RSE dans les organismes publics. La SAGESS a participé régulièrement aux différentes tables rondes organisées courant 2017 et en particulier sur les réunions touchant aux Objectifs Développement durables (ODD).

Actions de partenariat ou de mécénat

L'engagement sociétal de la SAGESS s'exprime dans toutes ses activités et projets, au travers d'actions volontaires et de partenariats :

- Depuis 2010, la SAGESS s'engage annuellement en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap, via sa participation à la Course Relais Inter-Entreprises de Rueil-Malmaison. Grâce aux 4 collaborateurs de la SAGESS prenant part à cet événement (30% des collaborateurs), la SAGESS peut exprimer son soutien à l'association Special Olympics France et l'accompagner dans le développement de ses activités.
- La SAGESS a, par ailleurs, conclu en 2012 un partenariat avec La Poste dans le cadre de l'offre Recy'go via son engagement dans cette démarche éco-responsable de collecte et de recyclage du papier, la SAGESS s'investit ainsi dans une politique de papier responsable, tout en contribuant à l'économie locale et solidaire par la création d'emplois d'insertion (l'opération menée par La Poste, en liaison avec Recy'go permet de créer 1 emploi d'insertion pour 100 tonnes de papiers collectés).

- La SAGESS a mis en place la récupération des déchets non alimentaires des repas servis dans ses locaux en partenariat avec le Samu social de Paris.
- Comme chaque année depuis 2014, la SAGESS a souhaité associer l'ensemble de ses collaborateurs dans le choix d'une œuvre caritative à soutenir. En 2017, le choix collectif s'est porté sur la Ligue Nationale contre le cancer.
- Depuis 2016, la SAGESS est partenaire de Planète Urgence afin de permettre à l'ensemble des collaborateurs de la SAGESS de participer à une mission de solidarité d'une durée de 2 à 4 semaines. Ce partenariat permet d'établir un cadre de travail entre Planète Urgence (organisateur de la mission), le collaborateur (participant à cette mission sur son temps de congés) et la SAGESS (financement de cette mission).
- Suite à la signature en 2016 de la convention avec le Ministère de la Défense, la SAGESS favorise et encourage la participation de ses collaborateurs à l'armée de réserve.

5 > SAGESS ET LES OBJECTIFS DEVELOPPEMENT DURABLE



En 2015, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté 17 objectifs de Développement durable (ODD). Ces objectifs universels fixés à l'horizon 2030 couvrent les trois dimensions du RSE : Sociale, économique et environnementale.

Au niveau international, le suivi des ODD est établi par le Secrétaire général des Nations unies.

Au niveau européen, la stratégie de la Commission européenne est cohérente avec cet agenda 2030. Eurostat produira un rapport annuel sur la base de ces indicateurs.

Au niveau français, la gouvernance de la mise en œuvre des objectifs est organisée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Les indicateurs RSE de la SAGESS s'inscrivent dans 5 des 17 ODD :



ODD 4 - EDUCATION DE QUALITE

Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de sa vie → [Politique SAGESS de formation et suivi annuel](#).

6-C	Nombre moyen d'heures de formation
6-D	Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année
6-E	Adéquation des formations reçues (hors CPF) par rapport au plan de formation établi lors de l'évaluation annuelle



ODD 5 - EGALITE ENTRE LES SEXES

Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles → [Politique de féminisation du Conseil d'administration SAGESS](#).

3-D	% de féminisation du Conseil d'administration
-----	---



ODD 7 - ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE

Garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable → [Contribution de la SAGESS à la gestion des crises d'approvisionnement, garantissant ainsi aux consommateurs français une continuité d'approvisionnement](#).

5-A	Nombre d'évènements ayant conduit à l'émission d'injonctions par les pouvoirs publics
5-B	Taux de satisfaction des injonctions reçues par la SAGESS



ODD 8 - TRAVAIL DECENT ET CROISSANCE ECONOMIQUE

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous → [Politique SAGESS de suivi du bien-être du personnel et de ses conditions de travail](#).

4-E	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel Picoty du dépôt de Chasseneuil
4-F	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel Géostock pour l'exploitation du PSM
6-F	Taux d'absentéisme
6-I	Nombre de droits d'alerte en matière de santé publique et d'environnement
6-J	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel
6-K	Utilisation de la procédure lanceur d'alertes



ODD 12 - CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Instaurer des modes de consommation et de production durables → **Politique achats responsables mise en place par la SAGESS.**

4-G	Nombre d'épandages accidentels (supérieurs à 1 m ³) - Dépôt de Chasseneuil
4-H	Nombre d'épandages accidentels (supérieurs à 1 m ³) - PSM
4-K	Achats responsables : % du taux de réponse des fournisseurs
4-L	Achats responsables : Note moyenne obtenue
4-M	Achats responsables : Nombre de fournisseurs avec note inférieure à la note mini

6 > LES NOTATIONS RSE DE LA SAGESS

La SAGESS fait l'objet de notations RSE non sollicitées de la part d'agences de notation agissant au nom d'investisseurs français ou européens.

OEKOM RESEARCH

Suite à la notation en décembre 2017 par Oekom research (agence de notation extra-financière allemande), la SAGESS vient d'être notée C+ par Oekom research ce qui la met, d'une part dans la meilleure catégorie de notre secteur et, d'autre part dans la catégorie « prime » (correspondant aux émetteurs recommandés par Oekom research).

Cette première notation par Oekom research a fait l'objet d'échanges massifs d'informations avec Oekom research, afin de partager en toute transparence l'ensemble de nos actions dans le domaine RSE.



VIGEO

SAGESS est évaluée par Vigeo depuis 2011. Les notations de la SAGESS sont en progression constante depuis la première évaluation de 2011. En 2017, le score de la SAGESS est de 67% (correspondant au niveau « advanced » le plus élevé) à comparer à 64% en 2015. SAGESS est classée 3^{ème} dans la catégorie « Specific purpose banks and agencies », sur une population de 17 sociétés et agences européennes.

7 > METHODOLOGIE DE REPORTING

L'ensemble des procédures et des définitions de chaque indicateur est précisé dans le « Protocole de reporting de la SAGESS ».

Chaque définition précise le périmètre de l'indicateur, l'unité de reporting, la méthode de calcul, la source des données, le responsable de son élaboration ainsi que les contrôles à mettre en place. Les indicateurs sont reportés dans des tableaux de suivi annuel par chacun des responsables dédiés. Les données sont issues des systèmes d'information comptable et logistique ou fournies par nos différents prestataires.

Chaque indicateur extra-financier fait l'objet d'un double contrôle, à la fois interne et externe (cabinet spécialisé), qui fiabilise la donnée reportée. Conformément à l'article L225-102-1 du Code de commerce, l'un de nos Commissaires aux comptes a été nommé en tant qu'Organisme Tiers Indépendant en charge de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales, selon les dispositions de l'arrêté du 13 mai 2013 (publié le 14 juin 2013 et codifié dans le Code de commerce aux articles A225-1 tr suivants).

En conformité avec sa démarche RSE, la SAGESS a fait, dès le départ, le choix d'un élargissement progressif de son périmètre de reporting social et environnemental. Le reporting intègre désormais certains résultats RSE de nos partenaires, avec en particulier, l'introduction des indicateurs liés à la démarche achats responsables. L'élargissement opéré en 2017 porte sur l'intégration des assureurs de la SAGESS dans le processus d'accréditation.

Les différents périmètres utilisés sont présentés dans les tableaux des pages suivantes.

Pour faciliter la lecture et permettre le suivi des actions RSE de la SAGESS, en lien avec les obligations de transparence des données environnementales, sociales et sociétales (Grenelle 2), une table de correspondance a été établie.

Les indicateurs RSE utilisés dans le tableau en pages suivantes se répartissent en 2 catégories :

- Les indicateurs réglementaires répondant aux dispositions de la loi Grenelle 2 et publiés dans le présent rapport de gestion : **indicateurs G2**,
- Les indicateurs de pilotage de la démarche RSE de la SAGESS et publiés dans le rapport de performance extra-financière : **Indicateurs RSE**.



Le périmètre actuel varie en fonction des indicateurs afin de proposer les données les plus pertinentes possibles. Les différents périmètres utilisés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

INDICATEUR #	INDICATEURS RSE	PERIMETRE SAGESS			PERMIETRE PARTIES PRENANTES		
		SAGESS	Dépôt de Chasseneuil	PSM	Dépôts importants	Banques	Fournisseurs de produits pétroliers
1	Gestion sécurisée des stocks						
1-A (*)	Existence d'un processus de suivi de l'écart entre la commande du CPSSP et le stock SAGESS	RSE					
1-B (*)	Taux de réalisation des commandes du CPSSP	RSE					
1-C (*)	Pourcentage de sites audités au moins une fois sur l'année civile		RSE		RSE		
1-D (*)	Nombre de non-conformités constatées lors des contrôles de sites d'entreposage réalisés dans l'année		RSE		RSE		
1-E (*)	Pourcentage de résolution des non conformités (après 3 mois)		RSE		RSE		
1-F (*)	Part du volume de stocks SAGESS délocalisés	RSE					
2	Sécurisation du financement						
2-A	Structure du financement externe	RSE					
2-B	Maturité moyenne de la dette obligataire	RSE					
2-C	Couverture du programme de NEU CP par le crédit syndiqué non tiré	RSE					
2-D	Utilisation du programme de NEU CP	RSE					
2-E	Couverture de l'utilisation du programme NEU CP par le crédit syndiqué non tiré	RSE					
2-F	Alignement de la notation S&P long terme SAGESS sur celle de la France	RSE					
2-G	Alignement de la notation S&P court terme SAGESS sur celle de la France	RSE					
3	Solidité de la gouvernance face aux risques de conflits d'intérêts						
3-A (*)	Pourcentage de l'actionnariat représenté au Conseil d'administration	RSE					
3-B (*)	Taux de participation des administrateurs au CA	RSE					
3-C (*)	Pourcentage des membres du CA renouvelés dans l'année	RSE					
3-D (*)	Taux de féminisation du Conseil d'administration	G2					
3-E (*)	Indépendance du Directeur Logistique	RSE					
3-F (*)	Nombre de réunions des comités du CA	RSE					
4	Promotion de l'importance des sujets HSE au niveau des dépôts						
4-A	% volumique des dépôts importants				RSE		
4-B (*)	% de dépôts importants certifiés ISO 14001 ou équivalent				G2		
4-C (*)	% de dépôts importants certifiés OHSAS 18001 ou équivalent				G2		
4-D (*)	% de dépôts importants ayant adopté les principes de la charte DD et du Code de conduite des affaires				G2		
4-E (*)	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel Picoty du dépôt de Chasseneuil-du-Poitou		G2				
4-F (*)	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel Geostock pour l'exploitation du PSM			G2			
4-G (*)	Nombre d'épandages accidentels (supérieurs à 1 m ³)		G2	G2			
4-H (*)							
4-I (*)	Nombre d'exercices de simulation d'accident réalisés (PSM)			RSE			
4-J (*)	Avancement du plan pluriannuel de diagnostics des risques		G2		G2		
4-K (*)	Achats responsables : % du taux de réponse des fournisseurs		G2	G2	G2	G2	G2
4-L (*)	Achats responsables : Note moyenne obtenue		G2	G2	G2	G2	G2

INDICATEUR #	INDICATEURS RSE	PERIMETRE SAGESS			PERMIETRE PARTIES PRENANTES		
		SAGESS	Dépôt de Chasseneuil	PSM	Dépôts importants	Banques	Fournisseurs de produits pétroliers
4-M (*)	Achats responsables : Nombre de fournisseurs avec note inférieure à la note mini		G2	G2	G2	G2	G2
5	Contribution à la gestion des crises d'approvisionnement						
5-A	Nombre d'évènements ayant conduit à l'émission d'injonctions par les pouvoirs publics	RSE					
5-B	Taux de satisfaction des injonctions reçues par la SAGESS	RSE					
6	Prise en compte des attentes des collaborateurs et du développement de leurs compétences						
6-A (*)	Effectifs (y compris les détachés)	G2					
6-B (*)	Nombre d'embauches et de licenciements	G2					
6-C	Nombre moyen d'heures de formation	G2					
6-D	Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'au moins une formation dans l'année	RSE					
6-E	Adéquation des formations reçues (hors CPF) par rapport au plan de formation établi lors de l'évaluation annuelle	RSE					
6-F	Taux d'absentéisme	G2					
6-G	% d'entretiens individuels annuels (cadres et non cadres)	G2					
6-H	Nombre de réunions d'information au personnel	RSE					
6-I	Nombre de droits d'alerte en matière de santé publique et d'environnement	RSE					
6-J	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du personnel	G2					
6-K	Utilisation de la procédure lanceur d'alertes	RSE					

(*) Indicateurs audités par l'organisme tiers indépendant.

8 > TABLE DE CORRESPONDANCE

		INFORMATION REQUISE PAR LE DECRET N°2012-557 DU 24 AVRIL 2012	CHAPITRE DU RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE SAGESS 2017
INFORMATIONS SOCIALES			
a) Emploi	1	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Emploi – Page 54
	2	Les embauches et les licenciements	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Emploi – Page 54
	3	Les rémunérations et évolution	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Emploi – Page 54
b) Organisation du travail	4	L'organisation du temps de travail	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Organisation du travail – Page 54
	5	L'absentéisme	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Organisation du travail – Page 55
c) Relations sociales	6	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Relations sociales – Page 55
	7	Le bilan des accords collectifs	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Relations sociales – Page 55
d) Santé et sécurité	8	Les conditions de santé et de sécurité au travail	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Santé et sécurité – Page 56
	9	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale - Santé et sécurité – Page 56
	10	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Santé et sécurité – Page 56
e) Formation	11	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Formation – Page 57
	12	Le nombre total d'heures de formation	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Formation – Page 57
f) Egalité de traitement	13	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Egalité de traitement – Page 58
	14	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Egalité de traitement – Page 58
	15	La politique de lutte contre les discriminations	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Egalité de traitement – Page 58
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :	16	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale - Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail – Page 59
	17	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale - Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail – Page 59
	18	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale - Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail - Page 59
	19	A l'abolition effective du travail des enfants	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale - Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de

		INFORMATION REQUISE PAR LE DECRET N°2012-557 DU 24 AVRIL 2012	CHAPITRE DU RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE SAGESS 2017
			l'Organisation Internationale du Travail - Page 59
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES			
a) Politique générale en matière environnementale	20	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Politique générale en matière environnementale – Page 51
	21	Les actions de formation et d'information des collaborateurs menées en matière de protection de l'environnement	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale - Politique générale en matière environnementale – Page 51
	22	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Politique générale en matière environnementale – Page 51
	23	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Politique générale en matière environnementale – Page 52
b) Pollution	24	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Pollution – Page 53
	25	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Pollution – Page La prise en compte des nuisances sonores, - Page 41
c) Economie circulaire		⇒ Prévention et gestion des déchets	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Economie circulaire – Page 41
	26	Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Economie circulaire – Page 41
	27	Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Economie circulaire – Page 41
		⇒ Utilisation durable des ressources	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Economie circulaire – Page 41
	28	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Economie circulaire – Page 41
	29	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Economie circulaire – Page 41
	30	La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale Economie circulaire – Page 41
	31	L'utilisation des sols	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Economie circulaire – Page 41
d) Changement climatique	32	Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Changement climatique – Page 41
	33	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Changement climatique – Page 41
e) Protection de la biodiversité	34	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	3 >SAGESS et la Responsabilité sociale et environnementale – Protection de la biodiversité – Page 53

	INFORMATION REQUISE PAR LE DECRET N°2012-557 DU 24 AVRIL 2012		CHAPITRE DU RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE SAGESS 2017
INFORMATIONS SOCIETALES			
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	35	En matière d'emploi et de développement régional	4 >Informations sociétales – Impact territorial, économique et social de l'activité de la société – Page 60
	36	Sur les populations riveraines ou locales	4 >Informations sociétales - Impact territorial, économique et social de l'activité de la société – Page 60
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	37	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	4 >Informations sociétales - Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines – Page 60
	38	Les actions de partenariat ou de mécénat	4 >Informations sociétales - Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines - Page 60
c) Sous-traitance et fournisseurs	39	La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	3 >SAGESS et la Responsabilité sociétale et environnementale – Sous-traitance et fournisseurs – Page 50
	40	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leurs responsabilités sociale et environnementale	3 >SAGESS et la Responsabilité sociétale et environnementale – Sous-traitance et fournisseurs – Page 50
d) Loyauté des pratiques	41	Les actions engagées pour prévenir la corruption	3 >SAGESS et la Responsabilité sociétale et environnementale – Loyauté des pratiques – Page 49
	42	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	3 >SAGESS et la Responsabilité sociétale et environnementale – Loyauté des pratiques – Page 41
e) Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	43	Autres actions engagées, en faveur des Droits de l'Homme	3 >SAGESS et la Responsabilité sociétale et environnementale – Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme – Page 59